DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~~

OBJET: Admission en non-valeur de produits Irrécouvrables - Année 2022 - Budget GENERAL

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents: 19

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

## Membres absents excusés avec pouvoir : 10

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT, BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT, BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER, CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS, FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER, GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire, MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE, MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET, ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0
Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la transmission par SGC OYONNAX des états de produits irrécouvrables pour le BUDGET GENERAL dont le montant s'élève à la somme de 1 000 €.

Il propose d'accepter l'admission en non-valeur de ces pièces qui concernent des locations à la Pépinière d'entreprise en 2020.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 4 voix POUR, 22 voix CONTRE Claire BILLON BERTHET et le pouvoir de Stéphanie PERNOD BEAUDON, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS et le pouvoir de Jean-Michel CYVOCT, Humbert CRETIER et le pouvoir de Joël BORGEOT, Jacques DRHOUIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT et le pouvoir de Joël BORGEOT, Gérard LEMOINE et le pouvoir de Christine MARTINE, Karine LIEVIN et le pouvoir de Sonia ZANI, Jessie LYAUDET, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Marie-Hélène PERILLAT et le pouvoir de Sébastien BEVOZ, 3 ABSTENTIONS Corinne BOYER et le pouvoir de Gaëlle FORAY, Solange DOMINGUEZ:

- **REFUSE** l'admission en non-valeur des pièces transmises par SGC OYONNAX, dont le montant s'élève à la somme de 1 000 €, qui concerne des locations à la Pépinière d'entreprise en 2020.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 2 NOVEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20221026-DE-2022-12-12-DE Date de télétransmission : 02/11/2022 Date de réception préfecture : 02/11/2022 Copie certifiée conforme au registre des délibérations. Le Maire, Philippe EMIN

